



Rétractation suite commande

Par **Basilic**, le **18/03/2010** à **16:49**

Bonjour,

Suite à un démarchage par téléphone, je me suis fait piéger et j'ai signé un bon de commande pour une publicité. Le montant initial est de 7000€ mais comme par hasard, le vendeur me certifie qu'un de leur client a fait faillite et qu'il m'offre son emplacement...(je sais trop beau pour y croire mais je viens de créer ma société et je me suis fait avoir). Sauf que après plusieurs minutes de bourrage de crane je me retrouve avec 500€ de frais postaux à régler. Je souhaite annuler ma commande mais ce vendeur ne veut pas. Je suis artisan plombier, je n'y connais rien en pub, puis-je exercer un droit de rétractation?